



PRÉFET DE L'ESSONNE

## DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE MANIFESTATION SUR LA VOIE PUBLIQUE

En application des **articles L.211-1 à L.211-4 du code de la sécurité intérieure**, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable **trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation**. Elle fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs et **est signée par au moins l'un d'entre eux**; elle indique le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement des groupements invités à y prendre part et, s'il y a lieu, l'itinéraire projeté.

En application de l'**article 431-9 du code pénal**, constitue le délit de manifestation illicite, puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, le fait :

1° d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi.

2° d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi.

3° d'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

De plus, en application de l'**article 431-9-1 du code pénal**, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime.

Enfin, **en application de l'article 431-10 du code pénal**, le fait de participer à une manifestation ou à une réunion publique en étant porteur d'une arme est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

### VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (cochez la case correspondante)

- un cortège (manifestation mobile)
- un rassemblement (manifestation statique)

Intitulé et nature de la manifestation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

But de la manifestation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### LIEU, DATE ET DUREE DE LA MANIFESTATION

Date de la manifestation : \_\_\_\_\_

Heure et lieu du rassemblement : \_\_\_\_\_

Heure et lieu de dispersion : \_\_\_\_\_

Itinéraire prévue (indiquer précisément chaque rue empruntée et fournir un plan) : \_\_\_\_\_

---

---

---

## NOMBRE ATTENDU DE PARTICIPANTS

---

## LES ORGANISATEURS

### ORGANISATEUR 1

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

Code postal

Ville ou Commune

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### ORGANISATEUR 2

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

Code postal

Ville ou Commune

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### ORGANISATEUR 3

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

Code postal

Ville ou Commune

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## **STRUCTURE RESPONSABLE DE LA MANIFESTATION (LE CAS ÉCHÉANT)**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

Code postal

Ville ou Commune

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

*Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements figurant dans la déclaration. Il déclare disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engage à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. Il reconnaît la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engage, en conséquence, à limiter les nuisances sonores et préjudices que pourraient subir les riverains et professionnels du fait de cette manifestation.*

A : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature d'au moins un organisateur :

### **A QUI TRANSMETTRE LA DECLARATION ? :**

La déclaration doit être transmise :

- **à la mairie de la commune ou aux mairies des différentes communes** sur le territoire desquelles la manifestation doit avoir lieu ;
- **au représentant de l'État du département (préfecture ou sous-préfecture) pour les communes où est instituée une police d'État.**

### **DELAIS DE DEPOT :**

Vous devez transmettre votre déclaration d'organisation de manifestation en un exemplaire au Préfet ou Sous-Préfet compétent **entre TROIS et QUINZE jours** avant la date prévue pour la tenue de la manifestation :

- par voie électronique :

[pref-polices-speciales@essonne.gouv.fr](mailto:pref-polices-speciales@essonne.gouv.fr) (Arrondissement d'Evry)

[pref-securites-sp-etampes@essonne.gouv.fr](mailto:pref-securites-sp-etampes@essonne.gouv.fr) (Arrondissement d'Etampes)

[pref-courses-manifestations-sp-palaiseau@essonne.gouv.fr](mailto:pref-courses-manifestations-sp-palaiseau@essonne.gouv.fr) (Arrondissement de Palaiseau)

- par voie postale à la Préfecture ou sous-préfecture concernée.